Initiatives parlementaires

Je pense que c'est ce qui s'est produit, au cours des 20 dernières années en particulier, depuis que le mouvement féministe s'est avéré l'un des facteurs de changement social les plus irrésistibles que le monde ait connus, ce qui est l'aboutissement de la foi inébranlable de celles qui ont travaillé en ce sens. Il change des choses que beaucoup d'entre nous croyaient immuables et nombre d'entre nous appréhendaient des changements à ce que nous jugions immuable par crainte des bouleversements qu'en subirait la stucture de la famille. Il est venu bouleverser nos vies quotidienne, personnelle et privée. Voilà pourquoi je dis qu'il a été violent.

• (1150)

Des changements de cette envergure entraînent forcément des réactions d'égale intensité.

Le phénomène de la violence faite aux femmes a toujours existé, mais il a été exacerbé par l'afflux des femmes sur le marché du travail et ses effets sur des institutions nationales comme celle-ci—la présence de 40 femmes ne change peut-être pas radicalement le visage de la Chambre, mais elle en modifie au moins dans une certaine mesure la composition.

Les gens en ont peur, et les gens en proie à la peur ont un comportement incacceptable. Malheureusement, dans notre société comme dans bien d'autres de par le monde, le comportement de certaines personnes a une issue fatale.

Je félicite le gouvernement, et plus particulièrement la ministre responsable de la situation de la femme, d'avoir nommé un comité d'experts. Quand j'ai appris qui allait en faire partie, j'ai su que le comité ne pouvait que nous donner le genre de rapport sur la violence faite aux femmes que nous toutes, la députée de New Westminster—Burnaby et toutes les autres femmes qui siègent ici, cherchons à obtenir. Nombre de nos collègues masculins nous ont appuyées dans cette démarche.

Il ne s'agit là que d'un domaine. Je voudrais aujourd'hui, outre l'appui que je donne au projet de loi proposé, porter à votre attention deux autres domaines qui exigent une intervention gouvernementale. Pas sous forme d'initiatives parlementaires, mais bien de politique gouvernementale cette fois.

Le premier domaine est un sujet auquel le gouvernement travaille et que la Chambre examine, mais dont nous sommes tous très préoccupés. Je fais allusion à toute la question du contrôle des armes à feu.

Nous savons tous que cette question du contrôle des armes à feu suscite de très fermes prises de position pour ou contre, mais il y a certains faits qu'on ne peut pas changer. Ils existent. Le fait est que dans le cas du meurtre d'un conjoint, les armes à feu sont la cause la plus courante de la mort. Il faut y mettre fin et on ne peut y parvenir qu'en adoptant un projet de loi sur le contrôle des armes à feu qui soit plus sévère.

Le deuxième domaine dont on doit s'occuper est celui de la protection en cas de viol qui vient d'être supprimée par la Cour suprême du Canada. Je conviens avec le Fonds d'information et d'intervention juridiques et avec diverses autres associations de femmes de notre pays que nous ne voulons pas que la ministre de la Justice agisse avec précipitation, parce que c'est un domaine juridique difficile et controversé.

Nous à la Chambre ainsi que les hommes et les femmes du Canada, dont la grande majorité, je le sais, en sont partisans, avons besoin d'entendre que le ministre s'occupe de cette question, que les femmes qui ont peur de se faire attaquer auront une mesure législative pour les protéger.

Pour conclure, je voudrais encore une fois féliciter la députée de New Westminster—Burnaby, la ministre responsable de la situation de la femme et tous les hommes de tous les partis de la Chambre qui continuent à appuyer ce qui est une question importante, grave et effrayante. Ce pourrait être la question la plus grave que nous soyons jamais appelés à règler au cours de notre carrière politique.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'aimerais joindre ma voix à celle de mes collègues de tous les partis représentés à la Chambre et prendre quelques minutes pour donner mon opinion.

Deux ans déjà se sont écoulés depuis que 14 jeunes femmes ont été assassinées à Montréal pour la seule et unique raison qu'elles poursuivaient des études dans une profession typiquement masculine. Si cette tuerie a, à juste titre, suscité émoi et indignation parmi le peuple canadien, il faut déplorer que la violence au foyer dont des centaines de femmes sont victimes chaque année passe sous silence.

Une femme canadienne sur quatre sera agressée sexuellement à un moment donné de sa vie. Chaque année, 12 p. 100 des Canadiennes sont agressées par leur conjoint; une centaine de ces agressions sont fatales. On estime que les statistiques sur les agressions sexuelles déclarées sont bien inférieures au nombre réel des agressions qui sont commises contre les femmes chaque année. Beaucoup de femmes décident de ne pas signaler leur agression à la police, parce qu'elles savent à quel